

Asile en Suisse

Tu dois, tu peux – la langue nationale comme critère d'intégration

Comprendre et arriver à se faire comprendre ne constitue pas seulement un besoin élémentaire des personnes ayant dû fuir leur pays, mais aussi une revendication remontant à plus de dix ans de la politique suisse en matière d'intégration. Dans le canton de Berne, elle a gagné en poids et en importance lors de la réorganisation du domaine de l'asile et des réfugiés. Quelle aide les personnes réfugiées reçoivent-elles pour apprendre une langue nationale et pour participer activement à leur intégration linguistique? Coup d'œil aux concepts et à la pratique de l'encouragement linguistique.

Les personnes migrantes doivent pouvoir s'exprimer dans une langue officielle de la Suisse pour pouvoir s'intégrer tant professionnellement que socialement. En effet, l'intégration ne saurait être optimale, selon la règle établie, que si les nouveaux venus parviennent à comprendre les autres et à se faire comprendre. Le présent article aborde dans deux perspectives le thème complexe de la compréhension linguistique des personnes réfugiées. Il y est question d'une part de la capacité de comprendre, soit des compétences passives de comprendre le sens et la portée des propos tenus dans la langue locale, et d'autre part de la capacité de se faire comprendre, soit des compétences actives de s'exprimer oralement et par écrit.

La compréhension ne va pas de soi

Quiconque apprend une langue doit d'abord développer sa compréhension passive. Dans le cas de personnes réfugiées, cela implique de comprendre le personnel d'encadrement, les règles en vigueur dans les centres d'hébergement collectif cantonaux ainsi que les renseignements donnés par les assistants sociaux. D'où la question suivante: comment les informations peuvent-elles être communiquées afin qu'une personne allophone (personne dont la langue maternelle est une langue étrangère) puisse agir avec un maximum d'autonomie? À titre d'exemple, on peut citer le règlement de maison écrit du centre d'hébergement collectif, les conversations quotidiennes avec le personnel d'encadrement ou les entretiens téléphoniques avec les assistants sociaux compétents. Tout ceci a beau paraître simple, sa mise en pratique ne va pas de soi. La prise en compte

des règles de la langue facile peut être d'un grand secours dans ce contexte.

Langue facile

La pratique actuelle connaît deux formes de simplification linguistique: la langue facile et la langue simplifiée. Les deux concepts s'adressent à des personnes qui, pour différentes raisons, ont des capacités limitées de lecture et de compréhension. «La grande différence tient au public cible», selon Cornelia Kabus du bureau Langage simplifié de Bâle.

La langue facile est simplifiée à l'extrême et s'adresse principalement aux personnes souffrant de déficience cognitive. Idéalement, elle sera comprise de toute personne sachant lire. Il s'agit de «donner par écrit accès à des informations en limitant au maximum les obstacles de l'écriture», selon Cornelia Kabus. À cet effet, la langue facile n'utilise que des termes tirés du vocabulaire de base. Les termes spécialisés seront remplacés par des mots courants, on s'abstiendra de fusionner deux phrases en une (nominalisation) ou d'employer des propositions subordonnées. Pour rendre l'information aussi intelligible que possible, la langue facile renonce à l'ironie, aux métaphores et aux clichés, et illustre par des exemples les termes abstraits. En outre, le graphisme facilitera la compréhension: la police d'écriture sera d'au moins 14 points, l'interligne de 1.5 et il n'y aura pas plus d'une phrase par ligne, avec de nombreux paragraphes et titres; enfin, des images illustreront le propos. Le jargon administratif fourmille de termes abstraits incompréhensibles pour bien des personnes. «La traduction en langue facile exige d'aller au cœur du sujet», explique Cornelia Kabus. Toutes les informations superflues pour le lecteur sont abandonnées. «Une telle approche serait aussi la bienvenue dans nos textes en langue standard», dit-elle avec un sourire malicieux.

C'est une tâche difficile de traduire ou transposer en langue facile des textes rédigés dans la langue courante ou officielle: «nous effectuons avant tout un travail rédactionnel», explique Cornelia Kabus, après quoi des personnes du groupe cible spécialement formées relisent nos textes. De telles prestations – traduction, contrôle et formation continue – sont entre-temps proposées à plus grande échelle dans toute la Suisse. Le premier bureau de traduction en langue facile a ouvert ses portes en 2014 à Bâle. À l'heure actuelle, une bonne dizaine d'organisations proposent des services de conseil et de traduction dans les trois grandes régions linguistiques.

Le concept de langue facile est apparu à l'origine dans l'espace anglo-américain où, dans les années 1960, des personnes avec ou sans handicap se sont activement mobilisées pour l'autodétermination et l'égalité des chances des personnes handicapées. En Suisse aussi, un certain nombre de hautes écoles spécialisées offrent entre-temps des séminaires en langue facile. De son côté, la Confédération met à disposition toujours plus d'informations rédigées en langue facile dans le domaine de la migration.

Canton de Berne : besoin d'agir reconnu

Le Grand Conseil du canton de Berne s'est occupé de ce thème à sa session d'été 2021. Le Conseil-exécutif avait examiné auparavant quelles parties du site Web et du matériel d'information du canton pourraient être proposées en langue facile. «L'accès aux informations et la clarté accrue augmentent la confiance dans les autorités et l'acceptation de l'action publique», relève le rapport du Conseil-exécutif de mars 2021. L'utilité est avérée tant pour la population que pour l'administration, «par exemple lorsque le nombre de questions adressées à l'administration diminue grâce à des instructions ou à des formulaires plus compréhensibles». Les travaux concrets ne débiteront pas

Langue simplifiée

La langue simplifiée est un peu plus complexe que la langue facile et s'apparente beaucoup à notre langue quotidienne. Elle couvre un large spectre entre la langue facile et la langue standard et englobe tous les niveaux linguistiques. Le degré de complexité est à chaque fois adapté au groupe-cible (personnes allophones ou âgées, personnes atteintes de démence, personnes ayant des difficultés en lecture et en orthographe, etc.). Les phrases sont plus longues et ne commencent pas nécessairement au début d'une nouvelle ligne, les propositions subordonnées sont rares mais admises et les mots étrangers sont expliqués, quand ils sont inévitables.

Exemple de traduction

Langue standard

Devoir d'assistance de la parenté (art. 24 et 26 de la loi sur l'aide sociale)

Les obligations d'entretien et de soutien découlant du droit de la famille visées à l'art. 328 s du code civil suisse (CC) priment sur l'aide économique. Elles doivent être intentées suivant les prescriptions du CC.

Langue simplifiée

Soutien des parents

Qu'est-ce que cela signifie ?

Des personnes doivent parfois financer l'entretien de leurs parents.

L'entretien est l'argent nécessaire pour vivre.

Vos parents ont peut-être suffisamment d'argent.

Dans ce cas, vos parents devront vous verser de l'argent et vous ne recevrez rien de l'aide sociale.

Exemple :

- Vos parents devront peut-être payer pour vous.
- Votre ex-conjoint devra peut-être payer pour vous et vos enfants communs.
- Vos enfants sont-ils adultes et ont-ils suffisamment d'argent ? Dans ce cas, vos enfants devront peut-être payer pour vous.

Source: bureau Langage simplifié de Bâle

avant 2023, pour des raisons financières. Selon la complexité du thème, la traduction d'une page en langue facile coûte entre 150 et 300 francs, y compris la révision par le groupe-cible.

Langue facile dans le domaine de l'asile et des réfugiés

Dans le domaine de l'asile et des réfugiés aussi il serait judicieux de proposer, le cas échéant, des informations de base en langue simplifiée. «La langue simplifiée est définitivement indiquée dans ce secteur», souligne Cornelia Kabus du bureau Langage simplifié de Bâle. «Les personnes qui, ayant grandi avec un autre système d'écriture, doivent se familiariser avec le nôtre seraient bien contentes au début de recevoir des informations en langue facile, où des aides visuelles facilitent la compréhension.» Dans les autres cas, il serait judicieux d'utiliser systématiquement la langue simplifiée, qui s'appuie sur le langage quotidien. C'est d'ailleurs en général la langue qu'on apprend dans les cours de langue. L'emploi à mauvais escient de la langue facile risque en effet d'avoir un effet stigmatisant.

Sachant que les personnes réfugiées demandent de participer activement à leur processus d'intégration, une communication sans obstacle constitue une condition préalable. En effet, seules les personnes informées ont leur mot à dire. Une sensibilisation générale en la matière profiterait également aux équipes d'encadrement multiculturelles venant d'horizons linguistiques différents et éviterait bien des malentendus inutiles.

Être compris : parler permet de donner son avis

En 2019, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord sur un Agenda Intégration destiné aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire. Il doit aider ces personnes à s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail et la société, et par là à réduire leur dépendance de l'aide sociale. La langue revêt un rôle-clé dans ce processus. Elle figure ainsi en tête des cinq objectifs d'efficacité obligatoires de l'Agenda Intégration: «Tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire disposent de connaissances de base d'une langue nationale trois ans après leur arrivée.» Le canton de Berne a précisé cet objectif dans sa nouvelle ordonnance sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OAR, 2020, art. 14a): «trois ans après leur arrivée en Suisse, les personnes admises à titre provisoire [...] et les personnes réfugiées disposent toutes, dans une langue officielle, au minimum de compétences linguistiques attestées de niveau A1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).» Le fait d'avoir atteint ce niveau A1 aboutit en général, moyennant l'exercice d'une activité lucrative ou l'acquisition d'une formation, au passage d'un centre d'hébergement collectif à un logement individuel (OAR, 2020, art. 40). Les modalités pratiques doivent ici être réglées par les partenaires régionaux (voir p. 24).